

Hauts-de-France, Somme
Mirvaux
Eglise paroissiale Saint-Martin

Ensemble de deux stalles

Références du dossier

Numéro de dossier : IM80000267

Date de l'enquête initiale : 1998

Date(s) de rédaction : 1998

Cadre de l'étude : inventaire topographique canton de Villers-Bocage, mobilier et objets religieux

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : stalle

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village

Emplacement dans l'édifice : sacristie

Historique

Les deux stalles déposées dans la sacristie ont été réalisées au 19^e siècle. Elles sont assorties aux bancs en place dans la nef.

Période(s) principale(s) : 19^e siècle

Description

Dans la sacristie sont déposées deux stalles en pin, très simple. Les miséricordes ne sont pas sculptées.

Éléments descriptifs

Catégorie(s) technique(s) : menuiserie

Éléments structurels, forme, fonctionnement : stalle, 2 ; miséricorde, 2 ; jouée, 2

Matériaux : pin taillé, gravé

Mesures :

Dimensions totales : h = 98 ; la = 64 ; pr = 93.

Représentations :

ornement ; à fleur

La jouée est ornée d'une fleur entourée de deux cercles concentriques.

Statut, intérêt et protection

L'intégralité du dossier est consultable au centre de documentation de l'Inventaire et du Patrimoine culturel.

Intérêt de l'œuvre : à signaler

Protections : inscrit au titre objet, 1981/06/22
Statut de la propriété : propriété de la commune

Illustrations



Vue générale d'une des deux stalles.

Phot. Irwin Leullier

IVR22_19988000764ZA

Dossiers liés

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Le mobilier de l'église paroissiale Saint-Martin de Mirvaux (IM80000270) Hauts-de-France, Somme, Mirvaux, Eglise paroissiale Saint-Martin

Auteur(s) du dossier : Sandrine Platerier, Judith Förstel

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



Vue générale d'une des deux stalles.

IVR22_19988000764ZA

Auteur de l'illustration : Irwin Leullier

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de la Somme ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation